

Image not found or type unknown



Locataire âgé : prise en compte des ressources des 12 derniers mois

Commentaire d'arrêt publié le 20/11/2024, vu 52 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le montant des ressources du locataire protégé étant apprécié à la date de notification du congé...

Le montant des ressources du locataire protégé étant apprécié à la date de notification du congé, les ressources à prendre en compte pour calculer ce montant sont celles perçues par le locataire au titre des 12 mois qui précèdent la délivrance du congé.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.efl.fr/actualite/actu_f846d3c3e-e189-4e84-98f0-f70fe765b582